

Convention d'application relative au partenariat entre un lycée et une université pour mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement et des actions communes facilitant le parcours de formation et d'orientation des élèves

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 612-3

Vu la convention cadre de partenariat entre l'académie de Rennes, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) de Bretagne, la Conférence des Directeurs des Grandes Écoles de Bretagne, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne, la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, et la Région Bretagne en date du 3 juillet 2015

Les parties signataires de cette convention sont :

- le lycée **SAINTE-ANNE - BREST**
représenté par **Mme Isabelle BEAUVILLARD, Chef d'Établissement**
- **l'Université de Bretagne Occidentale**
représentée par **Mr Matthieu GALLOU, Président**

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement et des actions communes dans le cadre du partenariat entre le lycée SAINTE-ANNE BREST et l'université de Bretagne Occidentale

Article 2 : Désignation des référents

Le lycée SAINTE-ANNE BREST identifie un référent opérationnel, interlocuteur privilégié du référent lycée à l'Université de Bretagne Occidentale.

Ce binôme est chargé de l'identification, de la mise en œuvre et du suivi des actions engagées. Ils organisent au moins deux temps d'échange dans l'année afin de préparer le plan d'actions et de faire le bilan à présenter dans les instances (cf. article 6).

Article 3 : Description du plan d'action

Chaque action engagée est rattachée à l'une des six thématiques listées ci-dessous. Cet ensemble, présenté en annexe, constitue le plan d'action partagé entre le lycée SAINTE-ANNE BREST et l'université de Bretagne Occidentale. Ce plan d'action est actualisé annuellement et complété par un tableau de bord de suivi.

- **faciliter l'information des élèves et la construction de leurs parcours d'orientation et de formation**
- **Favoriser la mutualisation des ressources au bénéfice des enseignements**
- **Améliorer la connaissance mutuelle des formations dispensées dans les établissements signataires**
- **Créer du lien entre les acteurs des formations supérieures dispensées en lycée et dans un EPCSCP.**
- **Contribuer à la fluidité des parcours**
- **Préparer le prolongement après le bac +2 vers le bac +3**

Article 4 : Responsabilités

Lors d'un déplacement sur un campus universitaire, les élèves restent sous la responsabilité de leur établissement scolaire. Les élèves devront respecter les règles de sécurité et de discipline propres à l'établissement d'accueil et seront encadrés par les personnels de leur lycée.

Article 5 : Modalités de communication

Les signataires veilleront à la mise en valeur de leurs actions et en assureront une communication.

Les partenaires s'autorisent mutuellement à utiliser leur nom et leur logo pour informer et communiquer sur le présent partenariat. Les parties acceptent de citer le nom et d'apposer le logo du partenaire sur tous les supports utilisés pour communiquer sur une action prévue par la présente convention.

Article 6 : Suivi des conventions

Les actions engagées font l'objet d'un bilan et d'une présentation annuelle devant :

- la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)
- le conseil de direction du lycée SAINTE-ANNE BREST
- le conseil pédagogique du lycée SAINTE-ANNE BREST
- la commission académique des formations post-bac (CAFPB)



Article 7 : Durée et renouvellement de la convention

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2016-2017 et renouvelable par tacite reconduction.

Article 8 : Modification et dénonciation de la convention

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant.

Elle peut être dénoncée par l'une des parties, par lettre recommandée avec AR, avant le 1^{er} avril précédant la rentrée universitaire.

Article 9 : Règlement des différends

En cas de difficultés liées à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent, avant tout recours à la procédure de résiliation ou avant tout recours contentieux, à se réunir pour résoudre les différends par voie amiable.

A défaut de règlement amiable, l'une des parties pourra, soit résilier la convention par lettre recommandée avec AR, avant le 1^{er} avril précédant la rentrée universitaire, soit saisir la juridiction administrative territorialement compétente.

Fait à BREST

Le 04 juillet 2016

La Directrice du lycée SAINTE-ANNE BREST
Mme Isabelle BEAUVILLARD,

Le Président de l'Université de Bretagne Occidentale
Mr Matthieu GALLOU



Annexe – Plan d'action

Objectifs stratégiques et actions	Calendrier	Indicateurs
Faciliter l'information des élèves et la construction de leurs parcours d'orientation et de formation		
Action n°1 - Participation à des actions d'information post terminale (salon Azimut soirées Azimut ou forums)	Janvier	194 élèves de 1 ^{ère} et 182 élèves de Tale
Action n°2 - Témoignage d'étudiants sur les parcours de formation (inc. mobilité internationale), professionnalisant ou non, sur les conditions de réussite à l'université.		
Action n°3 - Propositions de journées d'immersion	Novembre – Décembre	194 élèves de 1 ^{ère}
Action n°4 - Partage d'indicateurs d'insertion professionnelle www.univ-brest.fr/cap-avenir/menu/Enquetes-Observatoire		
Action n°5 - Suivi de cohortes (http://liaison-lycees-ubo.univ-brest.fr/Suivis)		Suivi de nos élèves de Tale
Action n°6 – Information sur les services qui accompagnent les étudiants : CAP'AVENIR (Orientation et insertion professionnelle), SUMPS (Médecine préventive), SCD (Bibliothèques), SUAPS (sport universitaire), DEI (mobilité internationale), DEVE-handiversité (handicap...), CROUS (bourses, logements...)....		
.....		
Favoriser la mutualisation des ressources au bénéfice des enseignements		
Action n°1 - Proposition d'intervention d'enseignants spécialistes		
Action n°2 – Partage d'expertise sur la mobilité internationale étudiante (ateliers ou journées dédiées)		
Action n°3 - Ouverture de conférences UBO aux lycéens (sur inscription classe)	Selon calendrier proposé	194 élèves de 1 ^{re} et/ou 182 élèves de Term
Action n°4 – Participation à des journées dédiées aux publics en situation de handicap		
Action n°5 – Projets thématiques en inter-degrés (Sciences Passion Mer, Libros, Cordées de la ussite, Faites de la science, etc...)		
Action n°6 – Gratuité d'inscription des enseignants du second degré en bibliothèques universitaires	Année	100 profs
Action n°7 – Tutorat étudiant dans le cadre de TPE	Sept-Février	194 élèves de 1 ^{re}
.....		
Améliorer la connaissance mutuelle des formations dispensées dans les établissements signataires		
Action n°1 – Présentations mutuelles des établissements et des formations		
Action n°2 – Journées inter-degrés	novembre	
Action n°3 – Accueil des professeurs : information, échanges de pratiques, ateliers « rencontres de l'orientation »		
Action n°4 – Faire connaître la plateforme du Continuum, les ressources d'information en ligne et l'Orientation Active sur APB.		
Action n°5 – Identifier les référents continuum par lycée et par UFR		
Action n°6 – Participation au groupe de travail liaison lycée-université du BAPE		
Créer du lien entre les acteurs des formations supérieures dispensées en lycée et dans un EPCSCP		
Action n°1 - Accueil des professeurs : information, échanges de pratiques		
Action n°2 - Présentations mutuelles des établissements et des formations		

.....		
Contribuer à la fluidité des parcours		
Action n°1 - Favoriser les réorientations lors du 1 ^{er} semestre		
Action n°2 - Proposer des immersions en vue de réorientations en fin de 1 ^{ère} année		
Action n°3 - Développement en partenariat de Licences Professionnelles		
Action n°4 – Témoignages d'étudiants après réorientation		
Action n°5 – Favoriser l'intégration des bacs technologiques à l'IUT		
.....		
Préparer le prolongement après le bac +2 vers le bac +3		
Action n°1 – Informer les élèves de CPGE et STS sur les possibilités de poursuite en L3		
Action n°2 – Partage d'indicateurs d'insertion professionnelle		
Action n°3 – Témoignages d'étudiants en poursuite d'études post BTS		
.....		

Pour toutes vos demandes d'actions dans le cadre de la liaison lycée-université, merci d'utiliser la plateforme continuum

<http://liaison-lycees-ubo.univ-brest.fr/>